

|  |
| --- |
| **QIIRO vous propose des modèles de documents juridiques éprouvés, à jour des dernières réformes et règlementations en vigueur. Néanmoins, nos modèles restent généraux et nécessitent d’être adaptés.**  **En cas de doute sur la rédaction ou les conséquences juridiques de l’un de nos modèles de documents, nous vous recommandons l’accompagnement par un professionnel du droit.** |

Contrat de courtage financier

***Entre les soussignés :***

La société X, Société par actions simplifiée au capital social de *(montant)* euros, immatriculée au RCS de *(Ville)* sous le numéro *(Numéro)*, dont le siège social est situé *(adresse)*, représentée par M. X, agissant en sa qualité de Président de ladite société,

Ci-après désigné « le Donneur d'ordre»

**D’une part,**

**Et :**

Ci-après désigné « le Courtier »

**D’autre part,**

***Il a été arrêté et convenu ce qui suit :***

**Article 1 : Objet du présent contrat**

En vertu du présent contrat de courtage, le Donneur d'ordre donne au Courtier un mandat pour le représenter auprès des personnes physiques ou morales susceptibles d'être intéressées pour investir financièrement au sein de la Société X. Le rôle de Courtier consiste à favoriser l'entrée en relation du Donneur d'ordre avec ces personnes en vue de favoriser leur entrée au capital social de la société X en tant que nouveaux actionnaires.

**Article 2 : Régime juridique du présent mandat**

Le présent contrat est régi par les articles L131-1 et suivants du code de commerce.

**Article 3 : Garantie du Courtier**

Le Courtier garantit le Donneur d'ordre contre tout recours qui serait exercé par toute personne physique ou morale qui serait lésée par son intervention. Il garantit le Donneur d’ordre qu’il n’est sujet à aucune interdiction ou incompatibilité professionnelle d’exercer sa fonction de Courtier.

**Article 4 : Durée du présent mandat**

* Les parties concluent le présent mandat pour une durée déterminée de 3 mois. La collaboration commencera dès la signature dudit mandat. Chacune des parties pourra le résilier en respectant un préavis de 15 jours avant son échéance.

**Article 5 : Zones géographiques dans lesquelles le Courtier est chargé d'intervenir**

Le Courtier exercera sa mission dans toute la France Métropolitaine. Le Donneur d'ordre lui garantit qu'il aura l'exclusivité totale dans cette zone et s'engage à ne recourir à aucun autre courtier situé dans cette zone.

**Article 6 : Rémunération du Courtier**

La collaboration apportée par le Courtier sera rémunérée par une commission de *(pourcentage)* % sur le montant hors taxes de toute somme que son intervention aura permis au Donneur d'ordre d’obtenir.

Cependant, aucune commission ne sera due en cas d’insolvabilité notoire d'une personne que le Courtier aurait mise en relation avec le Donneur d'ordre.

Les commissions sont payables à réception des fonds sur le compte professionnel du Donneur d'ordre. Celui-ci reconnaît qu'il ne disposera d'aucun droit sur les fonds qu'il apportera au Donneur d'ordre.

**Article 7 : Indépendance et confidentialité**

Les parties affirment qu'elles collaborent en tant que professionnels indépendants et qu'elles assument chacune les risques inhérents à leur activité.

D'autre part, elles engagent mutuellement au respect d'une confidentialité absolue pour tous les documents ou renseignements qu'elles se communiqueront dans le cadre de leur collaboration et qui n'auraient pas déjà été publiés en raison d'une cause indépendante de leur volonté.

**Article 8 : Droit applicable et juridiction compétente**

Le présent contrat est assujetti au droit français. Tout litige qui résulterait de son exécution sera soumis aux tribunaux de Paris.

Fait le *(date)* en deux exemplaires à *(Ville)*

|  |  |
| --- | --- |
| **Le Donneur d’ordre**  Monsieur X  *(Signature)* | **Le Courtier**  Monsieur  *(Signature)* |